



Communiqué de presse

9 mars 2016



Christian Dubreuil & Robert Azaïs
© C. Baroche/ONF

L'accueil du public en forêt domaniale en chiffres

+ de 500 millions de visites par an 39% de la population a pratiqué la randonnée pédestre en forêt en 2015 20 000 km de sentiers balisés 8 000 km de pistes cyclables 4 000 km de pistes cavalières, 1 500 km de pistes de ski de fond, 2 000 aires d'accueil aménagées www.onf.fr

La FFRandonnée pédestre en chiffres

Création en 1947
120 comités départementaux et régionaux
3 430 associations
2 500 randonnées ouvertes à tous organisées chaque année
Près de 232 800 licenciés
www.ffrandonnee.fr

L'ONF et la FFRandonnée renouvellent leur partenariat

Robert Azaïs, président de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre (FFRandonnée) et Christian Dubreuil, directeur général de l'Office national des forêts (ONF), ont renouvelé la convention de partenariat qui lie les deux établissements depuis plus de 20 ans. Cette convention est destinée à développer la collaboration entre les deux instances nationales et à encourager sa déclinaison au niveau local.

Avec plus de 500 millions de visites par an, la forêt française est un espace de nature très apprécié. L'accueil en forêt publique est l'une des missions de l'ONF qui dans le même temps assure la production de bois et la protection de l'environnement.

Face à une forte demande de sports de nature, dont la randonnée pédestre, la FFRandonnée et l'ONF souhaitent y répondre en responsabilisant les usagers et en favorisant leur autonomie dans la découverte des territoires parcourus.

Le renouvellement de cette convention vise à renforcer la qualité et l'efficacité du travail commun mené sur le terrain. Elle rappelle les principes généraux applicables à la pratique de la randonnée en forêt, en lien avec la réglementation actuelle, et définit les modalités du partenariat FFRandonnée/ONF. Les principaux thèmes abordés sont :

- ✓ l'accueil des randonneurs pédestres en forêt en tenant compte de la fragilité des milieux forestiers et de la gestion forestière,
- √ l'aménagement des itinéraires de randonnée pédestre et leur balisage,
- ✓ l'organisation des manifestations et rassemblements de randonneurs,
- ✓ les actions communes de formation, animation et communication,
- ✓ la diffusion de la convention et sa déclinaison au niveau local.

Afin de permettre à tous de pouvoir profiter de moments agréables en forêt, l'ONF réalise des aménagements adaptés et des actions de sensibilisation des publics à l'aide de supports comme la nouvelle charte « J'aime la forêt, ensemble protégeons la ». Cette mission est assurée en collaboration avec de nombreux partenaires comme la FFRandonnée.

adeny@ffrandonnee.fr Tél.: 01 44 89 93 87/ 06 84 15 09 17